



Projet de charte
pour
la qualite de la reglementation

19-20 mai 2009

Tunis, Tunisie



République Tunisienne
Premier Ministère

Informations générales

Le présent projet de charte pour la qualité de la réglementation (la Charte) a pour objectif d'établir un cadre commun pour les principes et les bonnes pratiques pour la qualité de la réglementation dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Cette Charte constitue une priorité pour le Groupe de travail IV de l'initiative pour la bonne gouvernance pour le développement (GfD) chargé de la prestation des services publics, les partenariats public-privé et la réforme réglementaire.

La Charte peut fournir des informations utiles aux pays de la région intéressés par :

1. Intégrer les principes de réglementation de bonne qualité aux processus d'élaboration des politiques ; et
2. Se rapprocher davantage des bonnes pratiques internationales.

La Charte peut créer un cadre ordonné pour la prise de décision mettant en place les concepts clés permettant de guider les administrateurs dans les complexités de l'élaboration et la mise en place d'une politique de réforme de la réglementation efficace et de haute qualité. Ceci peut s'avérer être d'une grande aide pour les décideurs à l'heure d'identifier les différentes options et de cibler les priorités.

La Charte a été préparée communément entre l'OCDE et les pays de la région MENA sur la base de consultations politiques et techniques lors des réunions suivantes :

- La deuxième session spéciale du groupe de travail de l'OCDE sur la gestion de la réglementation et de la réforme réglementaire tenue à Paris le 25 avril 2006.
- La troisième réunion régionale du groupe de travail IV sur la prestation des services publics, le partenariat public-privé et la réforme de la réglementation tenue à Tunis les 15 et 16 février 2007.
- La troisième session spéciale du groupe de travail de l'OCDE sur la gestion de la réglementation et de la réforme réglementaire tenue à Paris le 4 mai 2007.
- La quatrième réunion régionale du groupe de travail de l'initiative pour la Bonne gouvernance pour le développement (GfD) sur la prestation des services publics, le partenariat public-privé et la réforme de la réglementation tenue à Amman le 29 avril 2008.
- La visite d'étude régionale au Canada effectuée du 27 au 30 avril 2009 à Ottawa.

La route à suivre

Les participants au groupe de travail IV ont préparé et discuté cette Charte destinée à être accordée et approuvée de manière générale lors de la 5^{ème} réunion régionale du groupe de travail IV qui sera tenue le 19 mai 2009 en Tunisie. L'approbation de la Charte signifiera une acceptation non contraignante des principes généraux de la qualité de la réglementation. Chaque pays est responsable de l'intégration de ces principes dans ses systèmes de gestion de la réglementation.

PROJET DE CHARTE POUR LA QUALITE DE LA REGLEMENTATION

Préambule

Pour améliorer les économies nationales et renforcer le rôle des pouvoirs publics dans l'orientation du développement économique et social, nous avons rédigé cette charte pour l'élaboration des lois et la qualité de la réglementation.

Nous nous appuyerons sur la Recommandation de l'OCDE concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle de 1995 et sur les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation de 2005 pour améliorer les procédures d'élaboration de lois et de réglementations qui sont adaptées à nos institutions, à nos cultures et à nos possibilités de développement.

Politique de la réglementation : Un programme de large portée s'inscrivant dans une perspective intersectorielle

Nous reconnaissons que la réforme de la réglementation doit être soutenue au niveau politique le plus élevé, pour favoriser la prise en compte des politiques, instruments et institutions réglementaires dans leur totalité, et pour communiquer les stratégies et les avantages au public. Nous renforcerons les mécanismes de coordination au sein de l'administration pour favoriser la cohérence des différents objectifs de l'action gouvernementale et clarifier les responsabilités et les rôles.

Nous reconnaissons qu'une réglementation de qualité devrait (i) répondre à des objectifs clairement définis et être efficace pour la réalisation de ces objectifs ; (ii) reposer sur un fondement juridique et empirique solide ; (iii) procurer des avantages qui justifient les coûts, compte tenu à la fois de la répartition des effets dans l'ensemble de la société et des impacts économiques, environnementaux et sociaux ; (iv) réduire au minimum les coûts et les distorsions du marché ; (v) promouvoir l'innovation au moyen des mécanismes d'incitation du marché et d'approches fondées sur des objectifs ; (vi) être claire, simple et pratique pour les utilisateurs ; (vii) être cohérente avec les autres réglementations et politiques ; et (viii) être compatible, dans toute la mesure du possible, avec les principes qui visent à faciliter la concurrence, le commerce et l'investissement au niveau national et international.

Mise en place de cadres institutionnels pour la réforme de la réglementation

Nous élaborerons et rendrons publique une politique explicite pour la politique de la réglementation fondée sur les principes éprouvés de bonne gouvernance dont le suivi pourrait être confié à une unité de contrôle, de façon à pouvoir identifier les problèmes et les lacunes, mesurer les avantages de la réglementation et rendre compte de manière systématique chaque année aux gouvernements et au public.

Nous établirons des dispositifs institutionnels pour la qualité de la réglementation qui sont responsables et transparents, notamment des mesures visant à promouvoir l'intégrité. Les institutions réglementaires devraient veiller au respect de l'intérêt général.

Utilisation d'instruments réglementaires pour améliorer la transparence du processus

Nous affirmons solennellement l'importance de procédures administratives clairement énoncées pour l'examen des nouvelles réglementations et lois. Ces procédures devraient favoriser la transparence, la sécurité administrative et le respect des garanties prévues par la loi. Les consultations devraient être diversifiées et équilibrées entre les différents groupes d'intérêts, et les processus de consultation en tant que tels doivent être transparents et réactifs. Les procédures d'élaboration des lois devraient être gérées de manière efficace, pour réduire les délais qui engendrent incertitude et confusion, lorsque des décrets d'application sont nécessaires pour donner effet aux lois.

Inscrire la réforme de la réglementation dans la durée

Pour atteindre ces objectifs, nous élaborerons des plans d'action spécifiques : (i) doter d'effectifs suffisants les services chargés de réaliser les évaluations des réglementations au regard des principes de bonne réglementation et d'assurer le respect des normes de qualité ainsi que d'étudier des solutions de rechange à la réglementation lorsque cela est approprié et possible, (ii) évaluer et améliorer les procédures d'établissement de règles en procédant à un examen du fondement juridique et des incidences économiques de la législation existante ou des nouvelles lois ; (iii) actualiser les réglementations

en vigueur et réviser les réglementations lorsqu'un changement est de nature à produire des avantages plus importants et plus visibles ; (iv) créer des sites Web accessibles par voie électronique pour permettre au public d'avoir accès aux informations sur l'établissement des règles, de recevoir des commentaires du public sur les questions de réglementation, de diffuser l'ensemble des lois auprès du public, (v) veiller à ce que les lois soient rédigées dans un langage clair et simple, y compris les traductions ; et (vi) réduire les charges administratives et les exigences en matière de licence et d'autorisation, en particulier lors de l'élaboration de nouvelles réglementations et lois, et mesurer les coûts administratifs pour les citoyens et les entreprises.

Nous reconnaissons que la réforme de la réglementation exige une approche dynamique, s'inscrivant dans la durée. Le développement des capacités doit se faire par étapes, progressivement. Nous nous engageons à participer aux réseaux et centres régionaux voués à la simplification administrative, à la qualité et à la politique de la réglementation, et à la fourniture de services publics. Nous rendrons compte des progrès réalisés par le biais de rapports annuels ou sous d'autres formes, le cas échéant.

Update on the Law Drafting Capacities (LDC) Project

Fifth Regional Meeting of the GfD Working Group IV on Regulatory Reform, Public Private Partnerships and Public Service Delivery

19-20 May 2009

This document presents an update on the Project on Law Drafting Capacities (LDC) to delegates of Working Group IV on Public Service Delivery, Public Private Partnerships and Regulatory Reform of the Good Governance for Development (GfD) in Arab Countries Initiative.

Background information on the project

Delegates to Working Group IV have identified law drafting capacities as a main priority in the field of regulatory reform in the MENA region.

Laws and decrees are important in the implementation of many policy areas concerning taxation, budgets, public service, public private partnerships, e-government and so on, and thus have an impact on economic performance and sustainable development. Techniques and tools to improve law-drafting affect the quality of substantive legislation, reducing complexity and uncertainty.

A project was designed in consultation with delegates to Working Group IV to respond to the demand from participating countries. The project proposal was presented to and agreed by delegates of the Special Session of the Working Party on Regulatory Management and Reform held on 20 October 2008 at the OECD Headquarters, Paris, France.

First steps

Once the proposal was approved in October 2008, the Secretariat cooperated with interested authorities to formalise and launch the process:

- Support and endorsement was received officially from Egypt, Jordan, Palestinian National Authority and Tunisia.
- A process of data collection, analysis and discussions with participating countries has been running since. Information has been gathered through questionnaires replied by authorities, meetings with different stakeholders, and drafting of background reports on each of the participating countries.
- Data consolidation and analysis will take place in the coming months and a final report will be produced synthesising findings in the autumn 2009. Results will be presented in the forthcoming OECD publication on Public Management in Arab Countries.

Preliminary results on law drafting and the creation of capacities

The process of data collection is still running and thus it is premature to draw conclusions from this exercise. However, five preliminary results can be highlighted:

1. *Approaches to law drafting and the creation of capacities are heterogeneous across the MENA region.* The design of law drafting mechanisms is influenced by legal tradition and each country presents specificities in its management. Capacities for drafting have been recognised to need a more systematic approach that could expand drafting teams.
2. *Strong institutional frameworks are in place but there is still room to improve coordination.* Though the oversight function of legal texts is centralised, coordination mechanisms are needed to promote coherence among drafters working across government institutions.

3. *Specialised training on law drafting has been developed unevenly across countries.* In general terms, law drafting in the MENA region is a trade learnt by doing rather than by training. Innovative experiences and the development of new curricula are expanding throughout the region, promoting co-operation and exchanges of good practice.
4. *Lack of personnel drafting legal texts can be a burden.* Teams dedicated to drafting face heavy workloads in response to the demands from changing societies and economies. The link between policy making and law drafting is essential to ensure that legal texts reach clear policy objectives.
5. *Providing guidance on drafting is an identified need that some countries are presently facing.* The focus of available guidelines has been the improvement and standardisation of language clarity, accessibility and compliance facilitation. While rationalising discretion, minimising duplication and promoting consultation are also goals that are increasingly sought.

For further information, please contact Pedro Andres-Amo, tel. +33 (0)1 45 24 96 11, or via e-mail: pedro.andresamo@oecd.org